

Un premier « Pass foncier » attribué dans le Choletais

Vendredi soir le premier « Pass foncier » de la région choletaise a été remis à un jeune couple de la commune de Toutlemonde.

Le Pass foncier est un dispositif permettant de différer l'acquisition du foncier, c'est-à-dire de payer d'abord la maison, puis l'achat du terrain, donc de réduire les mensualités de remboursement.

Le dispositif qui est doté d'une réduction de TVA, est ouvert pour la première accession à la propriété d'une résidence principale sous certaines conditions de revenus, de superficie et d'aide à l'accession sociale à la propriété.

En présence de Christian Gillet, vice-président du Conseil général ; de Gilles Bourdouleix, président de la Communauté d'agglomération du Choletais et de nombreux élus, M. Sablin et M^{lle} Keo ont reçu le chèque de



Vendredi dernier, le jeune couple de futurs Toutlemondais a posé la première pierre de sa résidence en présence des élus.

4 000 €, correspondant à la somme allouée par la CAC et le Conseil général. La première pierre de leur pavillon a été officiellement scellée.

Permettre l'accession à la propriété

Au cours des allocutions prononcées ensuite à la mairie, Alain Picard, vice-

président de la CAC en charge de l'habitat, a tenu à rappeler la volonté de la communauté de permettre au plus grand nombre l'accession à la propriété. Le Pass foncier a mis du temps à démarrer. Il semble, selon Alain Picard, qu'il soit sur le point de trouver un bon rythme et que le système pourrait convenir à beaucoup de jeunes candidats propriétaires. Prenant la parole, Christian Gillet a déclaré que la cérémonie de vendredi était « la concrétisation du contrat de territoire en matière d'habitat, signé en mars 2009 pour 3 ans par le conseil général et la CAC. »

Il a précisé que le Maine-et-Loire connaissait un taux d'accession à la propriété insuffisamment développé, ce qui laisse espérer le succès du Pass foncier : 70 dossiers sont espérés sur la durée du contrat.